

PRIX MARTIN ENNALS

Remise du prix le plus prestigieux du mouvement de défense des droits fondamentaux à un défenseur des droits humains colombien

Index AI : IOR 80/008/2003

Embargo : 31 mars 2003 (00h01 TU)

(Genève) La fondation Martin Ennals remettra ce lundi 31 mars, lors de sa dixième édition, le prix le plus prestigieux du mouvement de défense des droits humains à **Alirio Uribe Muñoz**, du collectif d'avocats José Alvear Restrepo (en Colombie). Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, M. Sergio Vieira de Mello, remettra le prix au défenseur colombien des droits humains à Genève lors d'une cérémonie qui sera retransmise par la télévision suisse et à laquelle participera Barbara Hendriks.

Le prix a été attribué à Alirio Uribe pour son action depuis plus de dix ans auprès des victimes d'atteintes aux droits humains en Colombie.

« *Ce prix constitue un message clair de reconnaissance et d'espoir pour tous les défenseurs des droits humains qui, comme Alirio, risquent quotidiennement leur vie en dénonçant les graves violations des droits humains et du droit international humanitaire et en luttant contre l'impunité généralisée dans leur pays* », a déclaré Amnesty International.

En Colombie, dix membres d'organisations non-gouvernementales et 150 militants syndicaux ont été assassinés en 2001 ; « *85 p. cent de ces crimes ont été commis par des forces paramilitaires soutenues par l'armée.* » Face à l'ampleur des atteintes aux droits humains, le travail des défenseurs de ces droits est crucial : au cours de la seule année 2001, il y a eu plus de 4 000 homicides politiques, 300 affaires de disparitions, plus de 360 000 déplacements forcés et 1 700 enlèvements. La situation en 2002 a continué à se dégrader.

Complément d'information

Le **Prix Martin Ennals**, attribué aux défenseurs des droits humains, est le fruit d'une collaboration unique entre dix des principales organisations non-gouvernementales de défense des droits humains. Le jury est composé de membres des organisations suivantes : Amnesty

International, Défense des enfants International (DEI), le Bureau droits de l'homme de Diaconia en Allemagne, Human Rights Watch, le Système d'information et de documentation sur les droits humains (HURIDOCS), International Alert, la Commission internationale de juristes (CIJ), la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), le Service international pour les droits de l'homme et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT).

Créé en 1993, le Prix Martin Ennals est décerné chaque année à une personne ou une organisation ayant fait preuve d'un courage exceptionnel dans sa lutte contre les atteintes aux droits humains. D'une valeur de 20 000 francs suisses, il a pour objectif d'aider le lauréat à poursuivre son travail en faveur des droits fondamentaux. Les neuf précédents lauréats du prix Martin Ennals étaient: Jacqueline Moudeina, Tchad (2002) ; l'Internationale des Brigades de la paix, Colombie ; Immaculée Birhaheka, République démocratique du Congo ; Natasha Kandic, Yougoslavie ; Eyad El Sarraj, Palestine ; Samuel Ruiz Garcia, Mexique ; Clément Nwankwo, Nigéria ; Asma Jahangir, Pakistan ; Harry Wu, Chine (1994).

Martin Ennals (1927-1991) fut l'initiateur du mouvement moderne de défense des droits humains. Militant dévoué, il a poursuivi avec créativité des idées novatrices en tant que premier secrétaire général d'Amnesty International et a été le moteur de nombreuses autres organisations. Son désir profond était de voir se développer la collaboration et la solidarité entre les ONG : le prix qui porte son nom est la preuve que cela est possible. ●

Videos sur le Prix Martin Ennals disponibles sur les sites web suivants: en anglais

http://emedia.amnesty.org/ME_English.ram

en français

http://emedia.amnesty.org/ME_French.ram

Video sur le lauréat de cette année, Alirio Uribe disponible (en espagnol) sur le site :

http://emedia.amnesty.org/AU_Spanish.ram

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATION 071/2003
lundi 31 mars 2003

www.amnesty.org